

Mesures de carte scolaire à l'étude dans le 1^{er} degré public- Rentrée 2025 CDEN du 20 février 2025

Implantation de postes dans les écoles suivantes, correspondant à l'ouverture d'une classe :

- École maternelle de VIVIERS : implantation d'un poste d'adjoint (E/C 26,5 avant implantation), 3^{ème} classe
- École primaire d'ORGNAC L'AVEN : implantation d'un poste d'adjoint (E/C 26,5 avant implantation), 3^{ème} classe
- Situation à l'observation : école primaire de MAUVES ; implantation d'un poste d'adjoint, 5^{ème} classe
- Situation à l'observation : école primaire de SAINT CIERGE LA SERRE
- Situation à l'observation : école primaire de SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX

Retrait de postes dans les écoles suivantes, correspondant à la fermeture d'une classe :

- École élémentaire de CORNAS : retrait d'un poste d'adjoint (E/C 22,67 après retrait), 7^{ème} classe
- École Maternelle Simone Veil de BOURG SAINT ANDEOL (E/C 23 après retrait), 3^{ème} classe
- École primaire de DARBRES (Classe unique avec 21 élèves après retrait), 2^{ème} classe
- École maternelle de VERNOUX EN VIVARAIS (E/C 20 après retrait), 3^{ème} classe
- École primaire de SAINT JEAN CHAMBRE (classe unique avec 18 élèves après retrait), 2^{ème} classe
- École primaire de ROMPON (E/C 22,25 après retrait), 5^{ème} classe

Fusion d'écoles :

- Écoles maternelle et élémentaire_ SAINT PRIVAT : 6 classes
- Écoles maternelle et élémentaire_ FLAVIAC : 5 classes
- Écoles maternelle et élémentaire_ ALBA LA ROMAINE : 6 classes
- Écoles maternelle et élémentaire_ LAMASTRE : 5 classes

Regroupement pédagogique intercommunal :

- Communes de COUX et de LYAS : création d'un RPI dispersé concernant l'école de LYAS et Masneuf de COUX

Autres mesures dans les écoles :

- UP2A EPPU Les Oliviers de Combegayre AUBENAS : confirmation de l'implantation provisoire de 0,25 poste.
- SAINT JULIEN DU GUA : implantation de 0,5 poste d'adjoint (soutien pédagogique) 22 élèves, au titre de la ruralité

- SAINT JEURE d'AY : implantation de 0,5 poste d'adjoint (soutien pédagogique) 26 élèves, au titre de la ruralité
- École primaire de DARBRES : implantation de 0,5 poste d'adjoint (soutien pédagogique) au titre de la ruralité
- École primaire de SAINT JEAN CHAMBRE : implantation de 0,5 poste d'adjoint (soutien pédagogique) au titre de la ruralité

Décharges de direction des écoles :

Implantées

- EPPU SAINT PRIVAT : +0,08 (suite fusion)
- EPPU FLAVIAC: +0,25 (suite fusion)
- EPPU ALBA LA ROMAINE: +0,08 (suite fusion)
- EEPU LAMASTRE : confirmation du 0,25 provisoire (suite fusion).
- Écoles Masneuf de COUX et de LYAS : Décharge exceptionnelle partagée de 0,25 pour accompagner la coordination de la mise en place du RPI.

Autres mesures :

- Implantation d'un poste d'enseignant cycle 3 au titre de la ruralité (TER Val' Eyrieux)
- Retrait du poste de Conseiller Pédagogique Départemental « Innovations et expérimentations » (CNR) : 1 ETP
- Création d'un poste de titulaire remplaçant (ZRD) : 1 ETP (Implantation à confirmer)
- Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription Annonay
- Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription Cévennes-Vivarais
- Implantation d'un poste de CPC missions numérique - circonscription Privas/Lamastre
- Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription Guilhaud-Granges
- Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription Le Teil
- Retrait des postes d'ERUN des circonscriptions d'Annonay, Privas/Lamastre et Cévennes Vivarais